Lac-Mégantic, le 2 novembre 2023

Aux directions générales des municipalités de :
Audet, Lambton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Romain

Objet : Avis de dépôt du rôle et du sommaire de rôle d'évaluation

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Sylvain Couture, coordonnateur du service de l'évaluation, vous a déposé, au cours des derniers jours, le rôle d'évaluation et le sommaire de rôle de votre municipalité pour les 3 prochains exercices financiers. Voici l'avis de dépôt de ce rôle, avis que je vous demande d'afficher sur votre territoire et pour lequel vous devez me faire parvenir le certificat de publication. Je vous informe également que cet avis sera publié dans l'Écho de Frontenac de cette semaine.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière

SC/so

p.j

AVIS PUBLIC COLLECTIF

DÉPÔT DES RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024, 2025 ET 2026

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière des municipalités listées au présent avis, pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 est déposé au bureau des soussignés (es) et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux adresses des municipalités suivantes :

MUNICIPALITÉ	ADRESSE	ANNÉE DU RÔLE
Audet	238, rue Principale	Première année
Lambton	230, du Collège	Première année
Saint-Ludger	181, rue Principale	Première année
Saint-Robert-Bellarmin	10, rue Nadeau	Première année
Saint-Romain	290, rue Principale	Première année

Conformément aux dispositions des articles 73 à 75 et suivantes de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi auprès de la MRC du Granit, organisme municipal responsable de l'évaluation.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les quatre conditions suivantes :

1. La demande de révision devra être faite sur un formulaire prescrit à cette fin, formulaire disponible au bureau de la MRC ou encore sur le site Internet de la MRC du Granit.

2. La demande de révision doit être déposée au bureau de la MRC du Granit au 5600, rue Frontenac, Lac-Mégantic, G6B 1H5 ou y être envoyée par courrier recommandé.

3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le 1er mai 2024, le sceau de la poste faisant foi de la date de l'envoi.

4. La demande de révision est accompagnée d'un chèque visé ou mandat poste correspondant au montant des frais exigibles pour le dépôt de la demande, le tout conformément à la réglementation adoptée à cet effet par le conseil des maires de la MRC du Granit. Vous pouvez prendre connaissance du montant des frais exigibles pour une demande de révision en vous présentant au bureau de la MRC, ou en nous contactant au 819-583-0181 ou à l'adresse secretariat@mrcgranit.qc.ca.

Donné à Lac-Mégantic, ce 2 novembre 2023

France Larochelle, directrice générale, Audet
Julie Roy, directrice générale, Lambton
Bernard Roy, directeur général, Saint-Ludger
Sandy Tanguay, directrice générale, Saint-Robert-Bellarmin
Nicole Chicoine, directrice générale, Saint-Romain

Sonia Cloutier
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC COLLECTIF

DÉPÔT DES RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2024, 2025 ET 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e), greffier (ère)-trésorier (ère) demeurant à Lambton

déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, entre 9h et 10 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 ième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

Greffier (ère)-trésorier (ère)